



Mémoire déposé dans le cadre des consultations sur le Plan Nature 2030

Automne 2023

---

## Groupements forestiers Québec

Groupements forestiers Québec regroupe 35 groupements de propriétaires aménagistes de lots boisés du Québec, également connus sous l'appellation d'organismes de gestion en commun (OGC), qui ont pour mission l'aménagement intensif des ressources forestières dans une optique de développement durable. Ces organismes, formés de près de 27 500 propriétaires aménagistes, intègrent dans leur mission le développement socioéconomique de leur région respective, la création d'emplois et l'enrichissement du patrimoine forestier.

Leur modèle d'affaires est officiellement reconnu par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les partenaires de la forêt privée depuis le *Rendez-vous de la forêt privée*, tenu en mai 2011. Rappelons que les groupements ont vu le jour en 1971 à l'initiative du gouvernement du Québec. En 2022, les groupements forestiers ont employé 380 ingénieurs et techniciens forestiers ainsi que près de 1 000 ouvriers sylvicoles et autres professionnels.

Les groupements forestiers, tous membres volontaires de Groupements forestiers Québec, sont issus de l'entrepreneuriat collectif. Ils sont présents dans toutes les régions habitées du Québec et possèdent une expertise précieuse en aménagement forestier développée depuis plus de 50 ans.

Avec un chiffre d'affaires en constante évolution qui atteint maintenant 255 M\$, les groupements forestiers sont des entreprises capables de s'adapter et de plus en plus diversifiées. Certains œuvrent également en forêt publique, d'autres possèdent des scieries, des pépinières, des érablières, des pourvoiries, des bleuetières ou encore des entreprises de service en environnement.

---

## Contexte

### **Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal**

La conclusion de la 15e réunion de la Conférence des Parties (COP-15) à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique a débouché en décembre 2022 sur l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal<sup>1</sup>. Dans un contexte marqué par le déclin dangereux de la nature, qui menace la survie d'un million d'espèces et perturbe le quotidien de plusieurs milliards de personnes, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal vise à stopper et inverser la perte de nature.

Ce Plan stratégique mondial comporte 23 cibles mondiales afin de protéger la nature, de mettre un frein et de remédier à la perte de biodiversité d'ici 2030 ainsi que de garder le cap sur le rétablissement de la nature d'ici 2050. Un cadre de suivi a été établi par les partenaires de la COP-15 afin de s'assurer de l'atteinte des cibles par la communauté internationale<sup>2</sup>.

### **La préparation du Plan Nature 2030**

Le gouvernement du Québec souhaite se doter d'un Plan Nature 2030 qui permettra de rencontrer les cibles du Cadre mondial pour la biodiversité. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a lancé en septembre 2023 un chantier de réflexion nationale pour établir le Plan Nature 2030.

Dix-huit ateliers de consultations nationales et régionales, les Rendez-vous sur la biodiversité, sont organisés en partenariat avec le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)<sup>3</sup>.

GFQ a participé à la rencontre nationale, alors que des groupements forestiers régionaux ont été sollicités pour participer aux rencontres régionales.

---

<sup>1</sup> Organisation des Nations Unies, [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](#).

<sup>2</sup> Organisation des Nations Unies, [Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](#), 19 décembre 2022.

<sup>3</sup> Gouvernement du Québec, Mobilisation nationale pour l'élaboration du Plan Nature 2030. Engagés pour la nature.

## **Le bois, un matériau écologique et renouvelable**

La cible 11 du MELCCFP prévoit « encourager et donner les moyens aux Québécois de faire des choix de consommation durable ». Or, le Québec a adopté une Stratégie d'utilisation du bois dans la construction<sup>4</sup> puis une Politique d'intégration du bois en construction<sup>5</sup> qui visent à promouvoir l'utilisation de ce matériau vert.

Le bois est un allié de taille dans la lutte contre les changements climatiques en raison de sa capacité à séquestrer le carbone atmosphérique et le stocker. La capacité isolante du bois permet aussi d'améliorer le bilan environnemental des immeubles. Mieux encore, le bois est le seul matériau issu d'une ressource renouvelable, lorsque géré de manière durable comme au Québec<sup>6</sup>.

La Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec a comme objectif de tripler la consommation du bois dans les structures des bâtiments dans le secteur non résidentiel et dans la construction de résidences multifamiliales. « La réalisation de cet objectif permettrait de réduire de près de 340 000 tonnes par année les émissions de gaz à effet de serre, en substituant les produits moins performants au chapitre environnemental, comme le béton et l'acier, par des produits du bois ».

Au-delà du matériau bois, l'industrie chimique tente également de transformer le bois pour produire des biens à faible empreinte environnementale.

## **Concept de connectivité écologique**

La mosaïque que constituent les parcelles de milieux naturels à l'échelle du paysage offre des conditions favorables au déplacement de la faune et à la dispersion de la flore vers des habitats où ils peuvent combler leurs besoins vitaux, tels que la reproduction, l'alimentation, le repos et la migration. Les corridors écologiques, soit des passages terrestres ou aquatiques reliant les espaces naturels, qui soutiennent la capacité des écosystèmes à préserver leurs fonctions naturelles et fournir des services écosystémiques, essentiels à la survie des populations d'espèces, notamment l'échange génétique.

Les groupements forestiers du Québec et les groupes de conservation sont appelés à jouer un rôle d'importance dans le maintien des corridors écologiques, en encourageant et en accompagnant les propriétaires dont les boisés se situent dans les zones ciblées. La participation des groupements forestiers à l'Initiative québécoise Corridors écologique (IQCÉ) constitue une excellente opportunité de collaboration avec les organismes de conservation. Également, elle donne l'occasion aux groupements forestiers de faire valoir le rôle important de l'aménagement forestier durable par d'autres acteurs impliqués dans le domaine de l'environnement.

---

<sup>4</sup> MRNF. 2008. [Stratégie d'utilisation du bois dans la construction](#). ISBN 978-2-550-52689-2.

<sup>5</sup> MFFP. 2020. [Politique d'intégration du bois en construction](#). ISBN 978—550-88263-3.

<sup>6</sup> Cecobois. 2023. [Pourquoi construire en bois](#).

## **Adaptation des forêts aux changements climatiques**

Les forêts permettent de stocker de manière permanente le CO<sub>2</sub> présent dans l'atmosphère et peuvent être considérées comme des puits d'« émissions négatives ». Ainsi, l'aménagement forestier durable et l'utilisation optimale du matériau de bois dans la construction sont des solutions à la lutte contre les changements climatiques.

Dans le contexte des changements climatiques, les écosystèmes forestiers sont soumis à des impacts qui dépassent leur capacité d'adaptation. Le réchauffement accéléré du climat se traduit notamment par une augmentation de la température moyenne, une diminution de la période de gel, un déplacement des niches écologiques vers le nord ainsi qu'une augmentation de la sévérité, de la fréquence et de l'étendue des perturbations naturelles, et plus particulièrement une augmentation des sécheresses.

La résistance et la résilience des forêts et des espèces sensibles au réchauffement climatique peuvent, entre autres, être améliorées en diversifiant la composition des peuplements forestiers, notamment au niveau génétique, spécifique et fonctionnel, et ce, à différentes échelles spatiales. En effet, un écosystème diversifié possède un spectre de réponses plus vaste au regard des perturbations, favorisant conséquemment sa stabilité, à court terme et long terme, face aux imprévisibilités et incertitudes associées au climat. En ce sens, il est également nécessaire de promouvoir le choix d'espèces adaptées aux vulnérabilités climatiques régionales, favoriser les pratiques de gestion adaptative et éviter la plantation en monoculture dans des milieux qui ne possèdent pas naturellement ce type de peuplement.

## **Initiatives de protection et de mise en valeur de la biodiversité**

Partenaire de GFQ, la Fondation de la Faune du Québec s'emploie depuis plus de 30 ans à mettre en place des programmes visant la protection et l'aménagement des habitats fauniques chez les propriétaires de boisés. Ce soutien financier permet de partager les coûts pour la réalisation d'actions concrètes sur le territoire.

La situation de certaines espèces à statut précaire mérite une préoccupation particulière pour certains habitats. Les propriétaires adopteront des mesures de protection si elles sont logiques, reconnues par un ensemble de professionnels et adaptées à leur situation. Rappelons que les espèces rares, menacées ou vulnérables, ont des besoins de protection différents d'une espèce à l'autre. Pour plusieurs, ils sont déjà protégés par l'application de saines pratiques d'intervention forestière, d'autres ont besoin de mesures d'atténuation des impacts alors que certaines ont besoin d'un plus grand niveau de protection de leur habitat.

Les programmes favorisant la conservation volontaire ont démontré des résultats intéressants et il est primordial de poursuivre l'appui financier de ces initiatives. En parallèle, les propriétaires de boisés gèrent leur lot en fonction de leurs connaissances et des conseils qui leur sont transmis, il serait donc pertinent de mettre en place des programmes de sensibilisation et d'information en collaboration avec les représentants des propriétaires forestiers.

**Capacité de réalisation en forêt privée**

Les bureaux des groupements forestiers et des conseillers forestiers en forêt privée sont généralement situés près des grands centres. La relève au sein des groupements forestiers est bien présente et s'implique dans le développement et l'innovation. Les opérations sur le terrain sont mécanisées et les processus administratifs sont maintenant numérisés dans la majorité des groupements. Sachant qu'au mois de septembre 2023, plusieurs groupements forestiers étaient à la recherche de moyens pour réaliser davantage de travaux sylvicoles, nous sommes à la recherche de leviers afin de répondre à la demande et réaliser davantage de travaux d'aménagement forestier durable.

## **Enjeux**

**Intégrer les considérations environnementales à l'aménagement forestier en forêt privée**

Le plan d'aménagement forestier (PAF) nature est un outil qui permet aux propriétaires de boisés, avec l'aide de leur conseiller forestier, de prendre des décisions éclairées pour l'entretien de leur forêt et ainsi contribuer à protéger les milieux sensibles et maintenir la biodiversité tout en réalisant des activités d'aménagement forestier.

En 2021-2022, un projet pilote a été réalisé afin d'aider au déploiement des plans d'aménagement forestier (PAF) nature au Québec et ainsi favoriser la conservation des éléments sensibles d'une propriété boisée. En ont découlé plusieurs données nécessaires à la production des PAF natures, qui sont à présent disponibles.

Cependant, l'ajout de ces données et de ces considérations dans l'élaboration d'un PAF nature représente un travail technique et pratique additionnel, par conséquent un coût supplémentaire. Afin d'inciter les propriétaires à l'acquisition d'un PAF nature, une compensation financière de la portion bonifiée du plan serait nécessaire.

**Adaptation, restauration et investissements sylvicoles**

Les activités sylvicoles prévues dans le plan et admissibles à une aide financière doivent répondre à des critères forestiers et des normes de qualité d'exécution des travaux, dont le respect des éléments sensibles de l'environnement et de la biodiversité. Actuellement, les budgets dédiés par le gouvernement du Québec à la mise en valeur des forêts privées ne comblent pas les besoins exprimés par les producteurs, limitant de facto le soutien technique dont ils peuvent bénéficier.

Des budgets d'aménagement supplémentaires s'avèrent aussi essentiels pour accroître la résilience des écosystèmes forestiers diversifiés face aux changements climatiques. En effet, la forêt privée est plus vulnérable aux invasions d'espèces exotiques envahissantes, son intégralité est fragile puisque composée de nombreuses essences forestières situées à la limite sud de leur aire de distribution et sa résilience est affectée par des perturbations naturelles plus fréquentes et violentes. Une épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sévit toujours dans plusieurs régions du Québec. Le Ministère suit l'évolution des populations de la tordeuse de près, il est encore pertinent de prévoir des investissements sylvicoles adaptés pour restaurer des sites alors que l'épidémie bat toujours son plein.

Le financement d'activités d'aménagement forestier, telles que la migration assistée, l'adaptation de travaux sylvicoles à l'évolution des types écologiques ou le reboisement en essences diversifiées permettrait d'atteindre cette résilience au profit de la biodiversité. Il faut également souligner qu'un aménagement forestier adapté près des zones habitées pourra aider à maintenir les services écosystémiques des boisés.

**Stratégie de communication relative à l'importance de l'aménagement des forêts privées d'un point de vue environnemental**

Le milieu scientifique reconnaît de plus en plus l'aménagement durable des forêts comme un allié important dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que dans le maintien des habitats pour la biodiversité. En effet, selon le GIEC, « une gestion durable des forêts visant la production de bois, de fibre, de biomasse, de ressources non ligneuses ou d'autres fonctions et services écosystémiques, peut diminuer les émissions de GES et contribuer à l'adaptation », notamment en maintenant ou en augmentant la capacité de stockage de carbone forestier (2019). Et ce, tout en préservant la disponibilité des ressources en bois, de l'eau potable, des habitats pour la biodiversité ainsi que des activités récréatives (Deal & al., 2011). En réalisant des interventions forestières qui visent à conserver la qualité des habitats (filtre brut) et en appliquant des mesures spécifiques visant à protéger des espèces en particulier (filtre fin), les propriétaires de forêts privées jouent un rôle de premier plan dans la protection de plusieurs espèces en situation précaire, en plus de maintenir les fonctions écosystémiques de leurs milieux naturels.

Néanmoins, plusieurs acteurs de la société possèdent une perception négative ou erronée de l'aménagement forestier. Dans plusieurs régions du Québec, des pressions sociales s'expriment entre autres par un resserrement de la réglementation municipale, qui vise à limiter et parfois interdire les activités forestières.

**Conciliation, protection et aménagement forestier**

Les forêts du sud du Québec abritent une grande biodiversité, notamment la majorité des espèces en situation précaire dans la province. Cependant, malgré le fait qu'elles subissent les pressions du développement immobilier, de la villégiature et de l'agriculture, les forêts méridionales sont peu représentées au niveau des aires de conservation.

La tenue de la COP 15 à Montréal a incité le gouvernement du Québec à prendre un engagement dans l'atteinte du 30% d'aires protégées. À cet effet, les propriétaires de forêt privée, surtout dans le sud de la province, seront certainement sollicités pour appliquer sur leurs lots des mesures de conservation dites traditionnelles, c'est-à-dire parmi lesquelles les aménagements forestiers sont restreints ou proscrits.

Pour le moment, les outils de conservation mis à la disposition des propriétaires de boisés privés qui désirent poursuivre des activités d'aménagement forestier peuvent être trop restrictifs et peu adaptés à leur réalité. Pourtant, d'autres sociétés semblent reconnaître les pratiques d'aménagement forestier comme compatibles avec certaines mesures de conservations. L'exemple de la forêt du comté de Northumberland, en Ontario, en est un intéressant. Ce territoire est reconnu comme une Autre mesure de conservation efficace (AMCE) et des activités d'aménagement forestier durable y sont pratiquées.

Il serait donc intéressant de se pencher sur une avenue qui permettrait de concilier la protection des milieux naturels à long terme et les saines pratiques d'aménagement forestier au Québec.

En forêt privée, le déploiement d'une servitude forestière pourrait constituer une solution efficace pour accroître rapidement les superficies soumises à des engagements légaux de conservation et d'utilisation durable des ressources.

La servitude forestière serait une entente légale entre un propriétaire foncier et un organisme de conservation qui encadre de façon permanente certaines activités et usages, dont la récolte, en vue de protéger les valeurs écologiques d'un lot boisé. Cette entente légale suivrait les titres de propriété, mais n'empêcherait pas la vente du titre ou sa cession aux héritiers. La conservation du titre de propriété, et l'acceptation de la poursuite de certaines activités traditionnelles d'aménagement forestier accroissent l'acceptabilité de cette avenue aux yeux des producteurs.

### **Adaptation et lutte aux changements climatiques**

Dans le contexte des changements climatiques et d'amélioration de la résistance et la résilience des forêts, il est essentiel d'intégrer le concept d'adaptation des forêts dans les pratiques des professionnels forestiers.

En fonction de la vulnérabilité des écosystèmes et des objectifs de maintien du capital ligneux et de la conservation du réseau de connectivité écologique, il est possible de renforcer la résistance des écosystèmes; de favoriser leur résilience ou de faciliter leur transition. **L'aménagement forestier durable est l'outil de prédilection pour diminuer la vulnérabilité des forêts aux changements climatiques.**

Il est donc nécessaire d'améliorer les connaissances et la compréhension des équipes techniques des conseillers forestiers sur les effets régionaux des changements climatiques sur les forêts et les habitats des espèces fauniques forestières en contexte de forêt privée. Les groupements forestiers sont également motivés à contribuer au développement des connaissances en lien avec la résilience et la résistance des forêts aux changements climatiques.



### Solutions proposées par GFQ :

- **Amélioration des connaissances sur les EMV, EMVS et les EEE en forêt privée ;**
  - Création des formulaires de saisie de données terrain numérique
  - Diffusion de formations sur la reconnaissance des EMV et EMVS
  - Partage d'informations avec le MELCCFP
- **Déploiement des plans d'aménagement forestiers – PAF NATURE**
  - Programmation du principal progiciel SIG de planification forestière en forêt privée
  - Financement de la partie nature du PAF
  - Promotion et communication auprès des propriétaires
- **Augmentation de la résilience des forêts aux changements climatiques**
  - Création des cartes de vulnérabilité et intégration des informations au progiciel SIG de planification
  - Mise à jour du cahier de référence technique en forêt privée afin d'identifier des modalités aux traitements sylvicoles qui peuvent contribuer à l'augmentation de la résilience/biodiversité (selon la science)
  - Diminution de la vulnérabilité des écosystèmes forestiers par la création d'un **programme d'adaptation aux changements climatiques et de lutte aux espèces exotiques envahissantes**
- **Développement d'une servitude forestière ayant comme objectif de maintenir ou augmenter la vocation forestière des territoires et le maintien des fonctions écologiques des écosystèmes forestiers**
  - Développement des critères qui permettront à un propriétaire qui réalise des travaux d'aménagement forestier durable d'officialiser sa contribution à l'atteinte de cibles provinciales
  - Développement d'une mécanique d'enregistrement des superficies visée
  - Promotion et communication auprès de la population du Québec

**Liste des effets escomptés :**

- Déploiement provincial des PAF natures et fauniques;
- Consolidation des outils développés (ex. : ajout de nouvelles informations dans les PAF-nature et fauniques).
- Des équipes techniques des groupements forestiers outillés pour combattre les effets des changements climatiques;
- Augmentation des superficies forestières aménagées afin d'augmenter la résistance et la résilience des forêts privées;
- Contribuer au développement des connaissances et outils en lien avec les corridors écologiques régionaux;
- Des propriétaires de lots boisés sensibilisés à l'importance du maintien des corridors écologiques;
- Un dialogue positif et constructif avec les organismes environnementaux régionaux et acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire;
- Un appui aux organisations œuvrant dans le domaine de l'éducation forestière.

**Les groupements forestiers sont enthousiastes à l'idée de participer à l'atteinte des cibles mondiales afin de protéger la nature et à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan nature 2030.**

---

Au nom des 27 500 propriétaires forestiers regroupés actifs, des 1400 employés des groupements forestiers, et leur famille, Groupements forestiers Québec vous remercie de votre attention.



Rénauld Bernier  
Président